

Publié le 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

**Sous la présidence de** : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

**Autres membres présents** : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

**Etaient absents/excusés** : Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

|  |                   |
|--|-------------------|
| Date de convocation.....                                   | 30 septembre 2024 |
| Nombre de membres en exercice.....                         | 17                |
| Nombre de membres présents ou ayant donné procuration..... | 16                |
| Nombre de votants.....                                     | 16                |
| Nombre d'absent .....                                      | 1                 |
| Pour.....  | 16                |
| Contre .....   | 0                 |
| Abstention : .....   | 0                 |

**N°9 : Convention type de Recours au bénévolat**

Madame la Directrice générale présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de convention type qui sera utilisée par les services du CCAS pour le recours à des bénévoles.

Le bénévolat revêt plusieurs formes au CCAS :

- Personnes accompagnées, engagées dans du bénévolat au CCAS (ex : épicerie solidaire)
- Comité d'Usagers du CCAS
- Conseils de Vie Sociale des Etablissements
- Particuliers bénévoles intervenant au sein d'établissements du CCAS.

La convention a pour objectif de fixer le cadre d'exercice de la collaboration entre le CCAS et le bénévole.

Elle détermine la place et le rôle du bénévole, la nature des missions qui peuvent lui être confiées, ses engagements ainsi que ceux du CCAS.

Il est donc proposé de souscrire une assurance « complémentaire » qui couvrira les collaborateurs bénévoles réguliers comme occasionnels. Le montant estimé est d'environ 160€/an pour 30 bénévoles.

**Publié le 21/10/2024**

Au vu de ces éléments il est proposé aux membres au Conseil d'administration :

- 1) De valider la Convention Type de Recours au bénévolat.
- 2) D'autoriser la Vice-présidente à signer les conventions entre le CCAS et les bénévoles.
- 3) De valider la souscription à une assurance complémentaire qui couvrira les bénévoles réguliers ou occasionnels et la dépense correspondante.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE**  
**Pour extrait certifié conforme.**

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE